



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cumul emploi retraite

Question écrite n° 72584

Texte de la question

Mme Sophie Delong appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la législation relative au cumul d'une pension d'invalidité et d'un revenu d'activité. Le cumul d'une pension d'invalidité et d'une activité non salariée prévoit la suppression au bout d'un trimestre de la pension d'invalidité lorsque les revenus tirés par l'intéressé d'une activité professionnelle non salariée dépassent, une fois ajoutée le montant de la pension, un plafond déterminé par décret. Lorsque le total du gain et de la pension dépasse ce chiffre ou le montant de la pension, la pension est réduite en conséquence. Elle lui demande de lui indiquer les dispositions prises pour améliorer l'articulation entre revenus d'activité et prestations servies au titre du handicap, allocations aux handicapés et pensions d'invalidité.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72584

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2308

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)